



N° 42

juin 2019

# SAINT SEINE INFOS

Bulletin semestriel d'information de la commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne



## La Tribune du Conseil...

### Dans ce numéro :

<b>SOMMAIRE</b> : tribune du conseil	p. 1
Infos pratiques.....	p. 2
Infos pratiques.....	p. 3
- Budget prévisionnel 2019.....	p. 4
- Anciens combattants, déchets verts	p. 4
- Budget prévisionnel 2019.....	p. 5
- Panneau pocket.....	p. 5
- Travaux 2019.....	p. 6
- Travaux 2019.....	p. 7
- Zone humide.....	p. 8
- Histoire du CPI.....	p. 9
- Le CPI depuis 1852.....	p. 12
- Le moustique tigre.....	p. 13
- Un musée à Mirebeau.....	p. 15
- Un musée à Mirebeau.....	p. 16
Inter-communalité	
- Groupe scolaire François LAUNOY....	p. 17
- Eau et assainissement.....	p. 17
Une étrange découverte.....	p. 18
Associations	
- FCV.....	p. 19
- Forum des associations.....	p. 20
Vie associative : calendrier.....	p. 21
État civil.....	p. 22
Les commerces.....	p. 23

Le prochain recensement officiel des habitants de Saint-Seine-sur-Vingeanne aura lieu en 2020.

Si nous pouvons imaginer qu'il n'y a pas eu de grands bouleversements entre 2015 et 2020, nous avons cependant quelques attentes par rapport aux résultats : Quelles sont les caractéristiques des familles de notre village ? Où travaillent les actifs ? Pourquoi les nouveaux habitants choisissent-ils Saint-Seine ? Autant de réponses attendues par les élus pour connaître plus finement encore les Saint-Seinoises et Saint-Seinois.

Même si l'on sait que notre territoire de vie ne s'arrête plus aux frontières de la commune, si nous savons que les moyens de communication nous permettent de savoir en temps réel ce qu'il se passe de l'autre côté de la planète, la communauté villageoise est encore une entité importante pour beaucoup d'entre nous et il nous appartient collectivement de la rendre solidaire dans les bons et moins bons moments de l'année.

L'été est arrivé et les manifestations festives vont se succéder bien que certaines aient déjà eu lieu. Ces moments de convivialité ont un retentissement qui dépasse les frontières du canton et font souvent référence. Souhaitons pleine réussite et beau temps aux organisateurs et aux visiteurs ! Nous ne sommes malheureusement pas à l'abri d'un orage dévastateur comme hélas d'autres villages ont déjà subi. Certains se rappelleront de 1984 et de la taille des grêlons tombés sur Saint-Seine et des dommages engendrés.

Restons positifs et retenir la date du 21 Septembre qui sera le jour de l'inauguration des travaux de notre église. Toutes les infos pratiques vous seront apportées dans votre boîte à lettres et sur notre application PanneauPocket pour ce jour attendu depuis bien des années. Avec les châteaux présents sur son territoire et son petit patrimoine bâti, ses chemins redécouverts, Saint Seine peut se réjouir d'être une étape pour les visiteurs attirés par la nature et les vieilles pierres.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter un très bon été, festif, familial, convivial et ensoleillé !

## INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence du maire, **Christian CHARLOT**, les mardi et jeudi de 17h à 18h30, le vendredi de 16h à 18h et sur rendez-vous

Par ailleurs, une PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE est assurée par :

Le maire : Christian CHARLOT : 06 87 46 82 15

Le premier adjoint : François SOUVERAIN : 06 74 79 63 82

Ou le second adjoint : Christian GRADELET : 06 70 33 95 51

### Secrétariat de mairie :

♦ **Les lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9h à 12h ;**

♦ **Le vendredi de 16h à 18h**

Téléphone : **03 80 75 89 29**, fax : **09 74 71 82 33**

Adresse E-mail de la mairie : **saintseine.vingeanne@free.fr**

Adresse Internet : **http://saintseine.vingeanne.free.fr**

SALLE POLYVALENTE (location salle : Danielle BOUCHARD : 03 80 75 88 78)

**Service postal** : assuré par la boulangerie. Tous les jours, sauf le mercredi et le dimanche

**Gendarmerie** : 03 80 10 08 30

**Électricité** : EDF : 08 10 33 30 21

**Eau et assainissement** : syndicat : 03 80 75 89 29 et 06 37 02 85 41. **SAUR urgences** : 03 70 48 80 09

**Ordures ménagères** : SMOM : 03 80 95 21 10

**Ordures Ménagères et Tri Sélectif**: passage le mardi matin. Sortir les caisses la veille. Voir calendrier du SMOM

**Déchetterie** : ouverture : le lundi de 9h à 12h, le mardi, le jeudi et le samedi de 14h à 17h

**Pôle scolaire** de Fontaine-Française. Maternelle et Primaire : 03 80 75 90 02

**Collège** de Fontaine-Française : 03 80 75 80 32

**Communauté de communes** : 03 80 36 53 51

### Hébergement :

- Château de Rosières : 06 37 58 68 52.
- La Brocantine : 03 80 95 40 56. (Fontaine-Française)
- les Boiseries : 03 80 75 81 94. (Fontaine-Française)
- Le Moulin : 06 70 90 01 57. (Fontaine-Française)

### Les Associations :

- ⇒ Amicale des Sapeurs-pompiers : Gilles COMMANS : 06 87 03 96 74
- ⇒ Le club du 3<sup>ème</sup> âge (RDV tous les mercredis d'octobre à mai, à la salle polyvalente) : Monique PALIOT 06 42 72 45 04
- ⇒ Le club de Foot : formation à partir de 6 ans. Gérard DUPUY : 06 43 98 45 36
- ⇒ « Saint Seine à la Recherche du Temps », collecte d'objets anciens ; expositions : Éric CHEVALIER: 06 80 38 36 51
- ⇒ La Saint Hubert. Amicale de chasseurs : Christian GRADELET : 06 70 33 95 51
- ⇒ Musique, culture et patrimoine, organisation de concerts dans l'église : Bernadette & Guy BERTIN : 06 81 41 09 71
- ⇒ BTC : Ball Trap Club de la Vingeanne : Gérard PERREAU : 06 85 07 36 32
- ⇒ L'ANE : Association de Nos Enfants : Frédéric MAIRE : 06 78 72 21 48
- ⇒ Anciens Combattants : Philippe CARRIOT : 06 87 31 57 72
- ⇒ Le P'tit Bouchon Saint Seinois : Julien NICOLLE : 06 42 57 42 48

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Les services de santé sur la commune de Fontaine-Française :

- Docteurs BRUNET, maison médicale : 03 80 75 93 19
- SCP des Docteurs JOYANDET et SCHOULLER rue de la Maladière : 03 80 75 80 18
- Pharmacie REICHENBACH : 03 80 75 80 16
- Cabinet infirmier : Alexandra et Fabien GUINOT, Caroline PAQUEREAU, maison médicale : 03 80 75 48 05 (une permanence de soins infirmiers, au cabinet, a lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 9h et de 17h à 17h30)
- Kinésithérapeutes : Delphine MAS et Mélanie GUERINON, maison médicale : 03 80 75 52 36
- Orthophoniste : Émilie SAUVAGEOT, rue de l'Église : 03 80 75 84 45
- Pédicure : Jessica MATHOREL, communauté de communes du Val de Vingeanne, chaque mardi : 06 65 09 58 88
- Ostéopathe : Maël GUENIN, 47 rue de la Maladière : 06 73 09 07 13

### Les services de santé à proximité :

#### Autrey-lès-Gray :

- Pharmacie Bernard THOMAS : 03 84 32 32 76

#### Pharmacies

#### Gray :

- VITTER-DEBRAY : 5 quai Mavia : 03 84 65 00 06
- De l'Hôtel de Ville : 17 place Général De GAULLE : 03 84 65 03 53
- De la Croisée : 1 avenue Charles COUYBA : 03 84 65 11 57 (Arc-lès-Gray)
- Moderne : 21 avenue CARNOT : 03 84 65 07 08
- Des Capucins : Av Maréchal LECLERC : 03 84 65 14 00

Champlitte : 03 84 67 64 07

Mirebeau : 03 80 36 70 93

Selongey : 03 80 75 70 52

#### Is-sur-Tille :

- 2 avenue CARNOT : 03 80 95 01 82
- 42 place Général LECLERC : 03 80 95 52 22
- 36 Grande rue : 03 80 95 18 38 (Marcilly-sur-Tille)

**En cas d'absence de médecin appeler le 15 , portable : 112**

**Pompiers 18**

**SAMU : hôpital de Dijon : 15 ou portable : 112**

**Hôpital de Gray : Urgences, Radiologie : 03 84 64 61 61**

### Divers

MAPA, Maison d'Accueil des Personnes âgées : 03 80 75 83 22

Bibliothèque de Fontaine-Française : 03 80 75 99 86 Ouverture : le mercredi de 9h30 à 11h30 et de 15h à 17h, le samedi de 10h à 12h

#### **Aide sociale :**

Assistante sociale : Édith REMIOT : 03 80 63 25 20

## LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2019

Le budget prévisionnel de fonctionnement a été amputé de 5.5% de recettes cette année (voir p. 5) : vente de bois moins importante au regard du plan d'aménagement, et baisse des dotations de l'état en étant les principales causes.

De ce fait et pour garder une capacité d'autofinancement comparable aux années précédentes, il a fallu trouver des pistes de réduction des charges variables et faire des choix quant à certains fournisseurs.

La commune dispose d'une capacité d'autofinancement d'environ 30 000 euros pour 2019. La part communale de l'ensemble des travaux prévus (voir article consacré à ce dossier) seront entièrement financés par le reversement de la TVA de 2018 qui était très important du fait des travaux importants sur l'église cette année passée.

Cumulés avec les subventions qui seront demandées, il n'y aura pas de problématiques budgétaires.

Les taux d'imposition ne varient pas, ni au niveau communal ni au niveau intercommunal. La hausse de 2.2% des valeurs locatives imposée par

l'état pourra malgré tout être sensible sur les avis que nous recevrons à l'automne.

Une étude rétrospective et surtout prospective est en cours afin de connaître les possibilités futures de la commune et adapter ainsi les orientations d'investissements.

Concernant les nouveaux investissements, sont inscrits pour cette année les travaux de voirie (voir article « travaux ») pour la somme de 40 000 euros, la pose de 2 bornes incendie supplémentaires pour assurer un bouclage total du plan de défense pour 6000 euros.

Le Syndicat d'Électrification de Côte d'Or (Siceco) nous accompagnera quant à l'éclairage du terrain de l'esplanade où se situent les terrains de boule et à la pose de nouveaux points d'éclairages publics dans le village afin de combler les zones sombres. Le reste à charge pour la commune sera de 12 000 euros. Le syndicat nous a déjà permis de changer les projecteurs sur le parvis de l'église.

Environ 30% de subventions départementales et 20 % de la part de l'état viendront en contrepartie de ces investissements.

## ANCIENS COMBATTANTS

Les modalités d'attribution de la carte du combattant pour ceux qui ont participé à la guerre d'Algérie ont évolué. Si vous étiez présent sur le territoire Algérien du 3 juillet 1962 au 1er juillet 1964, vous pouvez demander la car-

te de combattant, le titre de reconnaissance de la Nation et la retraite du combattant.

Pour renseignement contacter Philippe CARRIOT : 06 87 31 57 72 ou 03 80 75 70 46

## DÉCHETS VERTS

**En raison de deux départs de feu en quelques jours et du risque important de reprise, la déchetterie "déchets verts" sera fermée durant la durée des alertes "canicule" et "sécheresse" mises en place par le Préfet.**

**Nous rappelons que seuls les sapeurs**

**pompiers du CPI sont autorisés au cours de manœuvres à mettre le feu à cet espace.**

**Sa fermeture définitive n'est pas judicieuse sauf si ce genre d'incident vient à se reproduire.**

**Merci.**

**BUDGET PREVISIONNEL 2019****FONCTIONNEMENT CHARGES EN €**

<b>ACHATS</b>	30 000
Combustibles, carburants, fournitures d'entretien, fournitures d'équipement, fournitures de voirie, fournitures administratives...	
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	42 145
Locations, petits travaux de voirie, entretien forêt, entretien matériel roulant, entretien bâtiments, maintenance, assurances, frais postaux, télécommunications, frais de réception, frais de déplacement...	
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	2 600
<b>CHARGES DE PERSONNELS</b>	98 400
<b>FNGIR</b> (participation à l'ex taxe professionnelle)	29 048
<b>AUTRES CHARGES</b>	14 505
Service incendie, Siceco, transports scolaires, intérêts emprunts...	
<b>CAPACITE AUTOFINANCEMENT BRUTE</b>	29 079
<b>TOTAL</b>	<b>245 777</b>

**FONCTIONNEMENT PRODUITS EN €**

<b>PRODUITS DES SERVICES ET VENTE</b>	14 945
Coupes de bois, affouages, locations, droits de chasse,	
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	154 225
Impôts locaux, droits de mutation (conseil départemental)	
<b>DOTATIONS DE L'ÉTAT</b>	58 607
<b>REVENUS DES IMMEUBLES</b>	18 000
<b>TOTAL</b>	<b>245 777</b>

**SUIVEZ L'ACTUALITÉ SAINT SEINOISE****Avec l'application Panneau Pocket**

La commune de **SAINT SEINE SUR VINGEANNE** est adhérente à l'application **Panneau Pocket**

Cette application **GRATUITE**, et utilisable de manière **illimitée** pour smartphones et tablettes vous permet d'être **informé des évènements** et des **publications de la Mairie**.

**MODE D'EMPLOI :**

**Sur le site de téléchargement des applications de votre smartphone ou tablette (Play Store – Apple Store...):**

- ◆ Entrez « PanneauPocket » dans la barre de recherche

- ◆ Le logo PanneauPocket apparaît
- ◆ Cliquez sur « installer » ou « Obtenir »
- ◆ Ouvrez l'application et autorisez les notifications
- ◆ Entrez « Saint Seine Sur Vingeanne » dans la barre de recherche en haut de l'écran
- ◆ Désignez ensuite la commune en favori en cliquant sur le **cœur jaune**

**Vous recevrez une notification à chaque nouvelle publication de la Mairie**

**Utilisation gratuite illimitée**

**Déjà près de 90 utilisateurs réguliers**

**Rénovation de l'église**

La troisième et dernière tranche de travaux de rénovation de notre église est terminée. Elle s'est achevée par la remise en état du parvis: création d'une marche d'escalier supplémentaire afin d'atténuer sensiblement la différence des niveaux, mise en place d'un revêtement stabilisé, remplacement des quatre projecteurs présentant des défauts d'étanchéité constatés lors de leur dépose.

Le SICECO (syndicat intercommunal d'énergie de la Cote D'or) ayant la compétence "éclairage public" sur notre commune, c'est donc à lui qu'ont été confiés ces travaux.

Ce remplacement subventionné à 60% par le SICECO a permis d'une part une économie de 2000 € par rapport au devis présenté par l'électricien titulaire du marché et d'autre part une économie sur les consommations à venir puisque ces nouveaux projecteurs sont de technologie LED beaucoup moins énergivore.

Les travaux de rénovation extérieure de l'édifice sont désormais achevés.



Le coût définitif de ces trois tranches de travaux, soit 1 056 250 € dépasse le montant initial du marché qui était de 1 033 571 €. Cette différence est due principalement à la réfection complète de la toiture du clocher, mais il aurait été préjudiciable de ne pas profiter des échafaudages en place.

La participation du Conseil Départemental et du Ministère des affaires culturelles a été de 823 244€.

Nous remercions tout particulièrement l'ensemble des généreux donateurs ainsi que la Fondation du Patrimoine qui par ses souscriptions et sa participation a permis à ce jour une collecte 28 434€.

Le reste à charge pour la commune est donc de 204 572€.

**Remise en état du parking de l'église**

Comme chacun aura pu le constater, les travaux de rénovation de l'église ont laissé des cicatrices sur le parking: dépose de la haie existante, création de tranchée pour le drainage et dégradation de son revêtement.

Sa remise en état prévoit l'arasement des parties dégradées jusqu'au mur de soutènement du parvis et la pose d'un enrobé de finition.

La partie devant la sacristie sera traitée avec un revêtement stabilisé de couleur claire mieux adapté au ton pierre de l'édifice.



Suite page 7

**Déplacement de l'arrêt de bus situé rue Haute du Chanoy**

L'arrêt de bus scolaire situé rue Haute du Chanoy ne présentant pas des garanties optimales pour la sécurité de nos enfants, il est prévu de le transférer au niveau du passage reliant la rue de Belle Charme et le CD 30F (où se trouve actuellement un container à verre).

Ce passage sera élargi et réaménager afin de pouvoir conserver le trajet actuel du bus scolaire (rue Haute du Chanoy, rue de Belle Charme, CD 30F et retour sur la rue Haute du Chanoy), implanter l'arrêt de bus et modifier l'implantation du container à verre.

La traversée de la rue Haute du Chanoy vers la rue de Belle Charme, sera sécurisée avec la création d'un passage pour piétons.

Ces travaux sont inscrits au budget 2019 et seront réalisés dans le dernier trimestre 2019 et début 2020. Ils sont ainsi répartis sur 2 exercices budgétaires.

Par ailleurs, une demande est en cours pour une réfection de la chaussée sur la départementale 30F, dans sa partie haute. Cette portion de route qui permet d'entrer et de sortir du village en direction de Gray.

**Du côté des espaces verts**

La réhabilitation de plusieurs lieux permet de découvrir ou de redécouvrir des sites Saint Seinois.

Ainsi la Ruelle Madou est à nouveau praticable et



La Vingeanne entre les deux ponts

Céréales a été réhabilité et offre un petit banc pour se



Nouveau site de repos : les sapins vers le silo

reposer lors d'une promenade champêtre !

**Déchets verts**

Du côté de la décharge pour les déchets verts, la plate forme a été entièrement fauchée et offre une place de



L'emplacement des déchets verts

retournement plus lisible à l'aspect entretenu



La ruelle Madou

permet de rejoindre, à l'ombre et en toute quiétude l'église à la rue Humbert Bajout au niveau de la ruelle de la Beaudotte !

L'espace vert entre les deux ponts au bord de la Vingeanne a été dégagé de toute végétation envahissante et découvre un rivage apaisé.

L'espace sous les sapins, de suite après le silo Dijon

## Fonctionnalité des mares créées dans la zone humide de notre village

La pérennité de certaines espèces dépend de divers facteurs tels que le climat, la température, la qualité de l'eau... La durée de vie d'une population de brochets dépend, par exemple, de sa reproduction et de la qualité de son habitat.

La préservation et la restauration de certains milieux sont des enjeux forts. Ils sont généralement caractérisés par une richesse exceptionnelle de la faune et de la flore. Les micro-zones humides abritent près de 15 % des espèces protégées.

La sauvegarde des milieux de vie du brochet est favorable à la préservation de nombreuses espèces (batraciens, vertébrés, plantes, oiseaux...) et témoigne du bon fonctionnement de l'écosystème aquatique.

Pour cela, une règle essentielle doit être respectée : le niveau de la mare doit rester stable pendant 40 à 60 jours et communiquer de façon permanente avec la Vingeanne entre janvier et mai, pour permettre la montée des géniteurs, la ponte et le développement des œufs, la croissance et le retour des juvéniles vers la rivière.

En France, la reproduction naturelle du brochet est menacée en raison d'interventions directes sur le milieu et l'assèchement des zones humides et peut-être aussi la rareté des crues dues au réchauffement climatique ??

Le brochet est en voie de disparition, il figure sur la liste rouge de l'union internationale pour la conservation de la nature. De l'œuf au stade de brochetons migrants, le taux de survie est faible, de l'ordre de 0,5 à 8 %. Alors, aidons le à survivre !

Les mares sont très utiles, comme on l'a vu, pour la reproduction du brochet, mais elles offrent aussi un biotype extraordinaire. Au moins 25 % de la biodiversité en dépend.

Interfaces entre milieux terrestres et milieux aquatiques, elles représentent des caractéristiques répondant aux besoins de nombreuses espèces végétales et animales (lieux de reproduction et de nidification) dont beaucoup sont rares, voir menacées comme les amphibiens, tous protégés par la loi. C'est l'habitat de nombreux batraciens, mollusques, insectes, petits poissons et oiseaux.

La flore de nos mares est composée d'iris jau-

nes, de renoncules, de joncs (phragmites) qui constituent un abri remarquable pour les petits mammifères et passereaux. Les joncs assurent un rôle important pour l'épuration des eaux.

La faune terrestre y est abondante. Les larves aquatiques y fourmillent (le dytique, plus gros insecte aquatique se régale des larves de moustique). On peut y observer le balai aérien de plusieurs espèces de libellules aux couleurs chatoyantes.

Certains oiseaux migrateurs y font escale pour nidifier. C'est le cas de la rousserole effarvate et de



La Vingeanne vers le lavoir en bas de la rue de l'Abreuvoir



La zone humide en bas de la rue de l'Abreuvoir

sa cousine, la rousserole verderolle au chant étonnant, nichant dans les roseaux (nous les avons vues...).

Pour toutes ces raisons, il est donc fondamental de protéger et de faire vivre ce patrimoine, pour que demain, nous puissions encore observer la vie florissante qui y subsiste.

## HISTORIQUE DU CENTRE DE PREMIÈRE INTERVENTION DE SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE

Si la domestication du feu par l'homme lui a permis de dominer le monde, il en fut aussi une victime. Dès la construction des premières cités antiques, on chercha à se protéger des méfaits des flammes en adoptant une architecture limitant la progression d'un incendie. La Rome antique fut la première à créer un corps de sapeurs-pompier, les vigiles urbains, chargés de la prévention et de la lutte contre les incendies. Les effectifs étaient repartis dans des casernes comme aujourd'hui.

Dans les grandes villes de France, un système de guet permettait de détecter les feux rapidement. Les moyens de lutte constituaient principalement en une chaîne humaine munie de seaux d'eau. Inutile de dire que les résultats étaient peu probants. Avec l'apparition des premières pompes à incendie au cours du 17<sup>ème</sup> siècle, la lutte contre le feu devient beaucoup plus efficace. Villes et villages vont se doter de pompes à incendie et de personnels chargés de les mettre en œuvre. Ainsi la ville de Dijon sera dotée d'une pompe en 1706.

Après la révolution de 1789, deux lois vont poser les bases de notre système de secours actuel. En 1790, une loi instaure l'obligation d'un service de lutte contre l'incendie dans chaque commune et en 1815 la circulaire De Montesquiou, du nom du ministre de l'intérieur de l'époque, définit l'organisation des secours à l'échelon communal. Elle précise que le maire est responsable de l'organisation administrative et matérielle des secours. Un budget doit être obligatoirement consacré à la défense incendie. Il y est également précisé que les secours sont gratuits. Les sapeurs-pompier communaux seront des civils, néanmoins une organisation militaire sera conservée car elle se prête bien au contexte de lutte contre l'incendie. Cette organisation est encore appliquée de nos jours.

En 1955 date de la création des services départementaux d'incendie, les départements prendront en charge la formation du personnel et fourniront des moyens matériels aux communes. En 1996, la loi sur la départementalisation des secours est effective; les municipalités perdent leur prérogative en matière de secours. Les moyens humains, matériels et financiers sont transférés des communes au département.

Les secours à Paris et à Marseille vont connaître une voie différente. En effet, ces deux villes sont défendues par des unités militaires.

En 1716, Louis XIV confie à François Du Perier Dumoriez le soin de créer une compagnie de gardes pompes chargée de protéger Paris. En juillet 1810, un incendie ravage l'ambassade d'Autriche. Mal entraînés et mal encadrés, les gardes pompes parisiens font preuve d'un manque d'efficacité face au sinistre. Le feu fait de nombreuses victimes. Furieux, Napoléon Bonaparte fit dissoudre le corps des gardes pompes et confia à l'armée le soin d'assurer la défense incendie de Paris. Le bataillon des sapeurs-pompier de Paris était né. Rebaptisé brigade en 1967, elle assure toujours de nos jours les secours dans la capitale.

Le scénario à Marseille est sensiblement identique. En 1938, un incendie se déclare au magasin « les nouvelles galeries » sur la Cannebière. Là encore mal entraînés, mal équipés et mal encadrés, les sapeurs-pompier de Marseille malgré un courage certain n'arrivent pas à faire face au sinistre. Des renforts sont envoyés de tout le département ainsi qu'un détachement des marins pompier de l'arsenal de la Marine Nationale de Toulon. Son action permettra de sauver l'hôtel Noailles et l'hôtel Astoria. Suite à cet incendie et sur fond de règlement de compte politique, Édouard Daladier, président du conseil, met la ville sous tutelle et confie la défense incendie à la Marine Nationale. Le bataillon des marins pompier de Marseille est créé en juillet 1939 et continue de nos jours à porter assistance aux Marseillais.

L'histoire des sapeurs-pompier de la commune commence le 10 mai 1844 lorsque la commune décide d'acquérir une pompe à incendie. Elle est réceptionnée le 16 janvier 1846 par Mr Auguste Sirodot architecte mandaté par la commune. La pompe a été construite par Mr Rosat fondeur et pompier demeurant à Dijon. Mr Sirodot atteste que la pompe est conforme aux contraintes techniques demandées par la commune et que l'eau est projetée à 27 mètres.

Hélas, en conditions opérationnelles, la pompe ne répond pas aux attentes. Le litige se règlera devant les tribunaux à priori en défaveur de la commune. ..../....

## suite

Un local sera construit pour la pompe à incendie rue des Plantes en 1850. En 1880, le local des pompes sera détruit et reconstruit ainsi que « des cabinets d'aisance attenants » (sic) pour l'école et le logement de l'instituteur.

Parallèlement à l'acquisition d'une pompe à incendie, une demande pour former une compagnie de sapeurs-pompiers est faite à la préfecture de la Côte d'Or et 1200 francs sont crédités pour l'équipement des sapeurs-pompiers (1). Un arrêté du Préfet de la Côte d'Or daté du 13 mai 1852 crée la compagnie de sapeurs-pompiers de Saint-Seine-sur-Vingeanne.

25 hommes, recrutés parmi les membres de la garde nationale (2), formeront la compagnie. Ils ne sont pas forcément volontaires car ils sont désignés par un conseil de recrutement composé du maire et de deux autres villageois désignés par le Préfet. L'officier commandant la compagnie est nommé par le conseil de recrutement ; les sous-officiers et les caporaux sont élus par les sapeurs-pompiers. Comme la compagnie est rattachée à la garde nationale, outre les moyens de lutte contre l'incendie, elle est dotée de 24 fusils et 24 sabres et donc pourra être engagée sur des opérations de maintien de l'ordre.

Le 13 novembre 1859, en sus des 1200 francs initiaux, une somme de 2000 francs est allouée pour l'habillement des sapeurs-pompiers et un complément de 500 francs est voté le 3 février 1861 pour compléter l'équipement, financer un drapeau et « un banquet d'encouragement aux pompiers à l'occasion de leur installation et de la bénédiction du drapeau » (sic).

En 1863, un règlement sur l'organisation de la compagnie de sapeurs-pompiers est établi par le lieutenant Jean Baptiste Antoine commandant la compagnie qui était garde forestier sur la commune. Il est très probable qu'un règlement ait été rédigé en 1852 à la création de la compagnie mais n'a été retrouvé.

La compagnie était composée de 27 hommes : 1 lieutenant, 1 sergent major adjoint au chef de compagnie, 1 sergent, 4 caporaux et 20 sapeurs. La compagnie est divisée en quatre sections commandées chacune par un caporal et dénommées sections de la police, du train, des échelles et des seaux. La section de la police était armée d'un sabre lors des interventions. Elle faisait régner l'or-

dre autour de l'incendie et s'assurait que la chaîne humaine qui approvisionnait en eau la pompe n'était jamais rompue. La force et la réquisition pouvait être utilisée si nécessaire.

Tout manquement à la discipline était sanctionné par une amende et seule la maladie était prise en compte comme cas de force majeure pour une absence sur un manœuvre ou un incendie. Les pompiers étaient rémunérés 10 francs par an.

Cette compagnie sera dissoute en 1876 probablement à cause de la défection d'un grand nombre de sapeurs-pompiers suite à la dissolution de la garde nationale en 1871.

En 1885, le conseil municipal constatant que la mise en œuvre de la pompe par les habitants eux même lors d'incendies en 1883 et 1884 pose de gros problèmes et que celle-ci n'est pas entretenue décide de recréer une compagnie de sapeurs-pompiers. Ils seront rémunérés pour leur service. Pour cela une allocation de 200 francs est votée soit 10 francs par sapeur-pompier. Elle sera financée par un impôt local de 0.02 francs. (Le salaire moyen d'un ouvrier était de 75 francs par mois en 1885).

Un règlement est rédigé le 30 mai 1885. La compagnie de sapeurs-pompiers est composée de vingt hommes: un lieutenant, un sergent major adjoint au chef de corps, un sergent, deux caporaux et 15 hommes. Cette fois-ci, ils sont tous volontaires. Comme dans le précédent règlement, la compagnie est divisée en quatre sections avec une section de la police chargée de faire régner l'ordre lors d'un incendie. Les manquements à la discipline sont toujours sanctionnés par des amendes allant de 50 centimes à 1,50 francs. Chaque homme reçoit un casque, un képi, un veston et une ceinture.

Les officiers et les sous-officiers sont élus par les sapeurs-pompiers de la compagnie. Ainsi Joseph Napoléon Bertillon est élu lieutenant et chef de la compagnie, Jean Baptiste Joly Rignel sergent major, Philippe Félix sergent et Frédéric Chaboeuf et Etienne Meuret caporaux.

La compagnie sera réorganisée en 1901 via un nouveau règlement. La division en quatre sections de la compagnie est abandonnée. ..../....

## suite

Les sapeurs-pompiers outre la lutte contre l'incendie peuvent dorénavant intervenir sur tous incidents ou accidents mettant en péril la vie humaine et la propriété. Jusqu'en 1925 année du désarmement des sapeurs-pompiers, la compagnie peut être amenée à faire du service d'ordre et elle assiste aux cérémonies en armes et en tenue.

Des amendes sanctionnent les manquements à la discipline ainsi un abandon de poste pendant la manœuvre est facturé 50 centimes et un oubli de transmission d'ordre 1 franc. L'ivresse est également condamnée. Un conseil d'administration composé de l'officier commandant la compagnie, d'un sous-officier et d'un sapeur gérait la compagnie et servait également de conseil de discipline. Ce règlement sera repris tel quel en 1920 et à priori restera en vigueur jusqu'en 1955 date de la création des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Un règlement départemental viendra alors supplanter le règlement communal.

En 1913, une nouvelle pompe à incendie est mise en service. Elle a été construite par la société anonyme de la butte à Besançon. Elle a coûté 2300 francs à la municipalité. En 1944, la municipalité veut doter la commune d'une moto pompe mais décide d'attendre la fin de la guerre. Le sujet ne sera de nouveau abordé qu'en décembre 1954. Le projet est ajourné en juillet 1955 faute de ressource financière communale suffisante. Finalement, en avril 1956, il est décidé d'acheter aux établissements « pompes Guinard » de Saint Cloud une motopompe de 30m<sup>3</sup>/h et des tuyaux pour 733 000 francs.

Depuis 1846, la commune alloue chaque année une somme d'argent pour le fonctionnement de la compagnie de sapeurs-pompiers. En 1932, elle contractera auprès de la Mutuelle du Mans une assurance pour les sapeurs-pompiers victimes d'accidents du travail en service. En 1948, la police d'assurance prévoyait une indemnité de 100 000 francs en cas de décès ou d'infirmité définitive et 500 francs par jour pour une infirmité temporaire. La cotisation annuelle était de 302 francs par homme.

Le déplacement de la pompe en renfort sur un autre village était facturé à la commune requérante. En 1944 les coûts étaient de :

- Indemnité de départ : 100 francs
- Indemnité kilométrique : 15 francs par heure de

cheval

- Indemnité usage pompe : 15 francs de l'heure.
- Indemnité déplacement : officiers 20 francs, hommes 10 francs
- Indemnité usure tuyau : 1 francs le mètre

Ainsi 680 francs seront facturés à la commune de Fontaine-Française pour un déplacement sur un incendie le 24 janvier 1945.

1996 sera une année charnière pour la vie du CPI. La loi sur la départementalisation est mise en place. Les communes perdent leur prérogative en matière de lutte contre l'incendie et en secours au profit du département. Le département de la Côte d'Or va restructurer en profondeur le SDIS 21. Nombre de centre de première intervention ne seront pas intégrés au SDIS 21. Le CPI de Saint-Seine-sur-Vingeanne en fera partie mais contrairement à beaucoup de municipalité, celle de Saint-Seine-sur-Vingeanne décidera de conserver et de financer son CPI.

Une motopompe de 60m<sup>3</sup>/heure sera achetée d'occasion au CEA de Valduc en remplacement de la motopompe Guinard de 1956. Un utilitaire sera également acquis par la municipalité pour tracter la motopompe, transporter le matériel et réduire les délais d'intervention.

L'utilité du CPI n'est plus à démontrer. Présent sur toutes les manifestations de la commune ; il permet une réaction rapide à tout incident ou accident. Il permet également de gagner de précieuses minutes sur une détresse vitale avant que les secours du centre d'incendie et de secours de Fontaine-Française n'interviennent.

Notre CPI a aujourd'hui 167 ans; il ne tient qu'à nous qu'il perdure dans les années à venir.

(1) Toutes les sommes indiquées en francs dans l'article ont été relevées dans les comptes rendus des conseils municipaux et n'ont pas été mises en francs constants. Elles sont à interpréter en fonction du coût de la vie de l'époque.

(2) Fondée en 1789 lors de la Révolution et placée sous l'autorité des communes en 1790, la garde nationale est une milice armée constituée des citoyens âgés de 20 à 60 ans. Elle est chargée du maintien de l'ordre et de la défense de la Nation. La garde nationale a été dissoute par la loi du 25 août 1871. ..../....

suite

À l'origine, la plupart des corps de sapeurs-pompier communaux sont constitués avec le personnel de la garde nationale

**Les chefs de centre :**

Avant 1953, les dates sont sujettes à caution

La liste des chefs de centre est normalement complète

- 1852/1853 : lieutenant Pierre CHERET
- 1853/1860 : lieutenant Jean François DUPUY
- 1860/1876 : lieutenant Jean Baptiste ANTOINE
- 1876/1885 : pas de compagnie de sapeurs-pompier
- 1885/1889 : lieutenant Joseph Napoléon BERTILLON
- 1889/1901 : lieutenant Charles GATTAUT
- 1901/1920 : lieutenant Émile RABIET
- 1920/1929 : lieutenant Ernest BOIRIN
- 1929/1953 : lieutenant Bernard Léon CURE
- 1953/1978 : lieutenant Paul JACQUINOT
- 1978/1989 : lieutenant Abel GAUTHIER
- 1989/1997 : sergent Jacky LEONARD
- 1997/2006 : adjudant Serge THEYSSIER
- 2006/2018 : adjudant Thierry PALIOT
- 2018 : sergent Alexandre BERGEROT

**Les sapeurs-pompier du CPI en 2019**

Melody HOF	Marine COMMANS	Alexandre BERGEROT
Thierry PALIOT	Gilles COMMANS	Nicolas LAB
Damien MAIGNIER	Didier BERGEROT	Benoit PECH

**Les anciens sapeurs pompier du village depuis 1953**

Roger FAIVRE	Pierre GAUTHIER	Robert GRADELET
Maurice CAGNANT	Henri BOUCHARD	Marcel CARRIOT
Gabriel AUJEAN	Armand COLLOT	Gabriel CURÉ
Bernard LAVIER	André DUSSAULX	Louis NICOLIN
Michel MAITROT	Roger Le MOUEL	Abel GAUTHIER
Paul PECH	René JOLY	Luc PRETET
Michel LÉONARD	Émile MAITROT	Paul JACQUINOT
André BOIRIN	Georges JACQUINOT	Jean Paul FAIVRE
Claude BOUCHARD	Bernard SOUVERAIN	Jacky LÉONARD
Daniel PRETET	Michel PRETET	Christian GRADELET
Yves BERGEROT	Alain CHARLES	André BOUCHARD
Robert FAIVRE	Philippe HANSBERQUE	Bruno PRETET
Max PRETET	Raymond SOUVERAIN	Jérôme SOUVERAIN
Thierry LIEUTET	Frédéric SOUVERAIN	Claude LIEUTET
Noam GRADELET	Gaël GAUTHIER	Rémy DECHELETTE
Christine CARTAUT	Arnaud BOUCHARD	Bruno VAUCHEZ
Gerald FERY	Vanessa LETOLLE	Serge THEYSSIER
Noémie GAVOILLE	Cindy FAIVRE	



**MOUSTIQUE TIGRE**

Vous trouverez ci-dessous une publication de l'Agence Régionale de Santé à propos du « moustique tigre » que le Préfet nous demande de diffuser. Ceci est une information afin que chacun d'entre nous reste vigilant et non un message d'alerte.

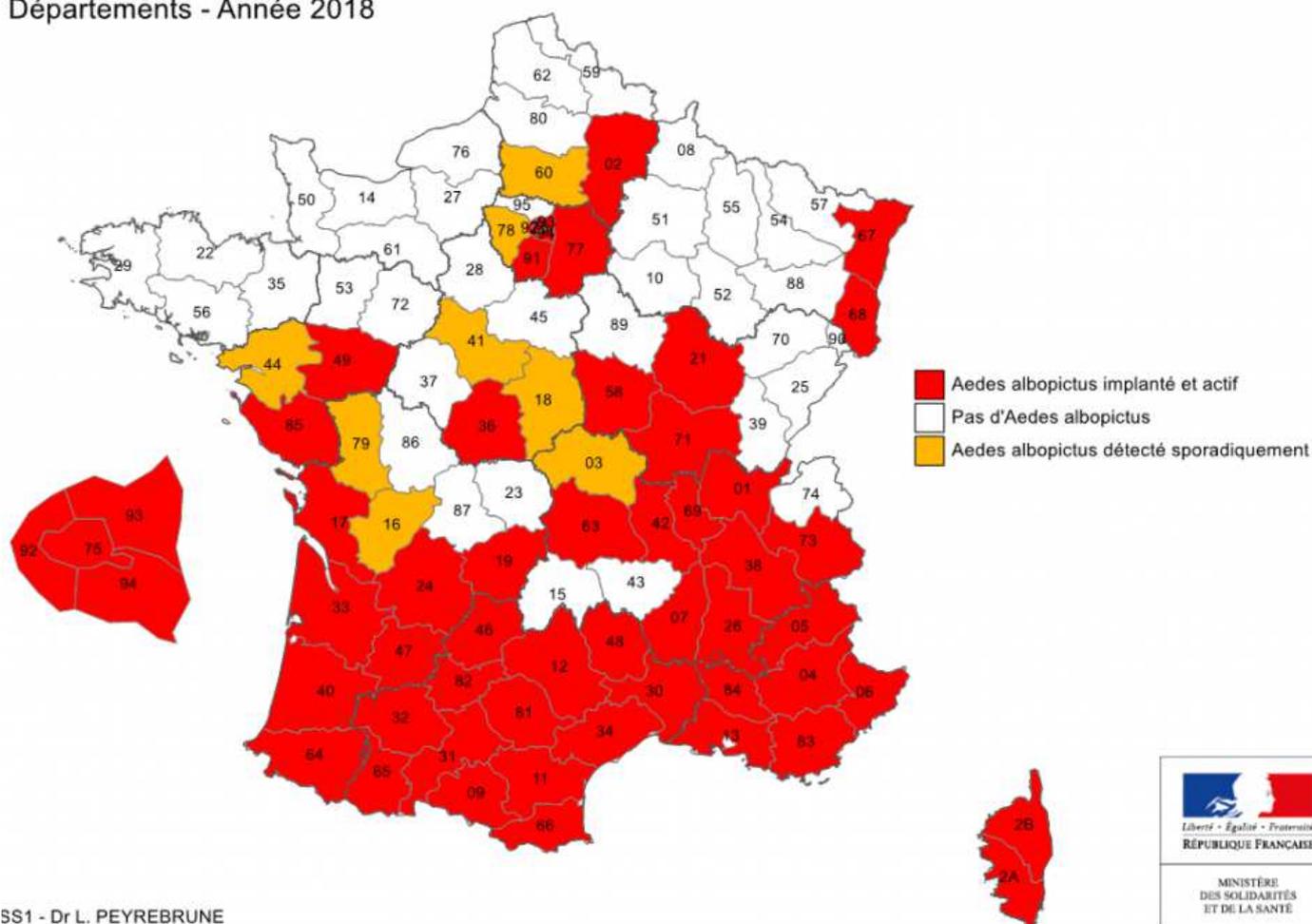


**Moustique tigre sous surveillance en Bourgogne-Franche-Comté**

*Aedes albopictus*, dit moustique-tigre, est installé depuis de nombreuses années dans les territoires ultra-marins, notamment dans l'Océan Indien où il est actuellement à l'origine d'une épidémie de dengue sur l'île de La Réunion.

**En métropole, il s'est développé de manière significative et continue depuis 2004 et est désormais présent dans 51 départements.**

Niveau de classement "albopictus" des départements de France métropolitaine  
Départements - Année 2018



SS1 - Dr L. PEYREBRUNE



La capacité du moustique-tigre à être vecteur du chikungunya, de la dengue ou du zika, en fait une cible de surveillance prioritaire pour les autorités sanitaires et leurs partenaires, durant sa période d'activité en métropole : **du 1er mai au 30 novembre.**

**MOUSTIQUE TIGRE (SUITE)**



En région Bourgogne Franche-Comté

Aedes albopictus est implanté dans trois départements :

- **en Saône-et-Loire**, où un plan de lutte contre les arboviroses (zika, dengue, chikungunya) est en place depuis 2015 ;
- **en Côte-d'Or et dans Nièvre** où ces plans départementaux de lutte pilotés par les préfets sont activés pour la première fois en 2019.

**Reconnaître et signaler le moustique-tigre**

Tous les insectes qui volent ne sont pas des moustiques !

Aedes albopictus est petit : moins de 1 cm d'envergure. Noir avec des taches blanches sur le corps et les pattes, il a une ligne blanche sur le thorax et un appareil piqueur.

Le site [www.signalement-moustique.fr](http://www.signalement-moustique.fr) permet de bien l'identifier et de le signaler.

**Éviter son implantation**

Avant de voler et de piquer, les moustiques se développent dans l'eau, sous forme de larves.

Chacun peut avoir les bons gestes pour éviter la prolifération d'Aedes albopictus en supprimant les petits réservoirs d'eau stagnante :

- vider (une fois par semaine) coupelles et soucoupes sous les pots de fleurs, gamelles des animaux, remplis des bâches, seaux, pieds de parasol...
- couvrir les récupérateurs d'eau
- ranger (à l'abri de la pluie) les jouets, brouettes, seaux, arrosoirs
- entretenir les gouttières, rigoles et chenaux
- jeter déchets et pneus usagés
- créer un équilibre dans les bassins d'agrément : les batraciens et les poissons mangent les larves de moustique.

Professionnels de santé : pensez aux maladies transmises par le moustique-tigre !

Toute suspicion d'un diagnostic de dengue, de chikungunya ou zika doit faire l'objet d'une confirmation

*En savoir plus en lisant l'article dédié au moustique tigre ici : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/moustique-tigre-vecteur-des-virus-du-chikungunya-dengue-et-zika>*

## OUVERTURE DE L'ESPACE MUSÉOGRAPHIQUE

Vous trouverez ci-dessous une information à propos de l'ouverture de l'espace muséographie à Mirebeau, dédié à l'histoire d'une des plus grandes légions romaines installées en France.

Cet espace sera situé à la place de l'ancien centre socio-culturel, place du Général Viard.

Vous pouvez demander tous renseignements auprès des contacts figurant sur l'affichette. Petits et grands, peut être y verrez vous Astérix et ses amis !



# NOUVEAUTE ETE 2019

# MIRABELLUM



*Le retour des  
légionnaires  
romains à  
Mirebeau-sur-Bèze !*

CENTRE D'INTERPRETATION  
DE LA VIIIème  
Légion Romaine

*6, place Général Viard - 21310 Mirebeau-sur-Bèze  
03 80 36 53 51 - contact@mfcc.fr*

## OUVERTURE DE L'ESPACE MUSÉOGRAPHIQUE

**Le futur espace d'interprétation de la VIII<sup>ème</sup> légion romaine prendra place avec le nouvel Office de Tourisme dans le bâtiment du «Forum» à Mirebeau-sur-Bèze**

«**Le Mirabellum**» mettra en valeur l'histoire du territoire marquée par la présence pendant vingt ans, au premier siècle de notre ère, de la VIII<sup>ème</sup> légion romaine - soit près de 8500 soldats installés à Mirebeau-sur-Bèze, dans le plus grand camp de France étendu sur 23 hectares.

**Un espace de 150 m<sup>2</sup>**

**Un parcours ludique et sensible** de découverte et de manipulation

**Deux espaces** explorant le travail de l'archéologue et la vie du légionnaire

**Une grande maquette** présentant le camp et tous les lieux fouillés

**Des moyens technologiques**, comme la projection animée et des récits sonores

L'ouverture de l'espace Mirabellum, ainsi que de l'office de tourisme sont prévus dans le courant de l'été 2019



VUE D'AMBIANCE DEPUIS L'ENTRÉE CÔTÉ HALL DU CENTRE SOCIO-CULTUREL

**GROUPE SCOLAIRE FRANÇOIS LAUNOY**

Après quelques années compliquées marquées par deux fermetures de classe, le pôle scolaire François Launoy retrouve une stabilité dans ses effectifs et verra une ouverture de classe à la rentrée de septembre.

Les effectifs prévisionnels font état de 96 en-

fants de classes maternelles, et 167 de classes élémentaires qui entreront le 2 septembre prochain.

A Saint Seine, 4 nouveaux-nés sont arrivés en 2018 (contre 3 les 2 années antérieures et 2 en 2014 et 2 en 2015).

**Rencontre avec le Président du Syndicat Eau et Assainissement Louis Gentilhomme****Quels seront les projets 2019 pour le syndicat de l'eau ?**

« La perception de la TVA sur les travaux 2018, les subventions obtenues en 2017, la recette 2018 des abonnés, va nous permettre pour cette année d'engager les indispensables travaux sur les réseaux.

La Saur notre fermier, à notre demande nous a fourni une liste chiffrée des priorités pour environ 200 000€ HT, validées par le conseil syndical et inscrites au budget, elle est en attente de réalisations

Notre action sera très limitée car l'agence de bassin a supprimé l'octroi des subventions pour les réseaux. Elles sont reportées sur l'entretien des rivières.

La Dotation d'État pour les Territoires Ruraux (DETR) attribuée par la préfecture ne dépasse pas 20% de la facture, j'ai donc mis en attente la réfection des châteaux d'eau dont l'estimation s'élève à 380 000 € pour 5 ouvrages.

N'oublions pas que notre syndicat dispose d'une ressource moyenne propre de 130 000 € par an et le prix du M3 déjà élevé (3,59€ pour l'eau et 2,02 pour l'assainissement) sera susceptible d'augmenter dans les années futures. »

**Pouvez-vous nous dresser un état des lieux ?**

« La station de pompage a été mise en service le 1/1/1950, celle du traitement de l'eau en 1961.

Le réseau est alimenté par 3 puits de captage, seul deux puits sont en service ils sont équipés de 2 pompes d'un débit d'exploitation de 20 M<sup>3</sup> par jour. Le 3<sup>ième</sup> sera en fonction courant 2019

Les 7 châteaux d'eau ont une capacité de 1 450 M<sup>3</sup>, ils alimentent 8 communes soit 1094 abonnés.

En 2017 il a été prélevé 166 831 M<sup>3</sup> pour une consommation de 93 769 M<sup>3</sup> soit un rendement de 70% (30% de pertes), la norme imposée par la loi est de 75%,

nous serons sans doute sanctionné par l'agence de bassin.

Il y a 60 km de réseaux, ils desservent les communes de Montormentier, Sacquenay, Chaume Courchamp, St Maurice, Mornay Montigny la Villeneuve, Pouilly et St Seine. Pour améliorer la distribution, 2 surpresseurs sont installés à Sacquenay et Chaume et 1 accélérateur à Saint Maurice. Les pertes sont très importantes sur l'ensemble du réseau (2,29 M<sup>3</sup> par kilomètre et par jour).

Le coût élevé des travaux est très élevé (200 à 300 000€ du km), donc de nombreuses années seront nécessaires pour renouveler l'existant

Les 258 foyers de la commune de St Seine ont consommé 17 956 M<sup>3</sup> en 2017 »

**Et concernant l'assainissement ?**

Il concerne 4 communes, St Seine, Pouilly, Montigny, St Maurice. La station se situe sur la commune de Montigny elle a été mise en service en 1975

L'investissement sera de 40 000€ cette année pour son entretien.

Dans un avenir très proche, elle va nécessiter une totale rénovation, l'investissement pourrait dépasser le million d'euros mais la recette annuelle provenant des 597 abonnés ne représente que 100 000 € par an.

L'acheminement par les 26 km de réseau d'eaux usées vers la station n'est pas satisfaisant les infiltrations d'eaux claires parasites représentent un fort pourcentage (40%) de l'eau traitée.

Ces pourcentages seront bientôt fournis par les débitmètres récemment installés dans la station. ».

N'oublions pas que l'eau est une ressource rare : elle ne se crée pas, elle se gère.

La ressource naturelle n'est pas inépuisable, mais renouvelable à travers le cycle de l'eau.

## UNE BIEN ÉTRANGE DÉCOUVERTE !

Il y a quelques années, lors des travaux au premier étage de la mairie, l'équipe municipale a procédé au nettoyage des greniers et fait un tri dans tous les documents et manuels scolaires qui avaient été proposés à l'achat lors d'une vente dans l'ancienne école.

Ce vide grenier avant l'heure a permis de faire le ménage et de restaurer le lustre qui a été installé depuis, dans la nef de l'église.

Mais un objet insolite a retenu l'attention des bénévoles qui avaient participé à cette journée. Bizarrement, la verrière de l'habitacle d'un avion de chasse, de la dernière guerre mondiale, dépassait des vieilleries et gravats amoncelés au fil des années dans un de ces deux greniers. Cette pièce qui coulissait le long du fuselage pour permettre au pilote d'entrer ou de sortir de l'appareil, mesure quand même 70 cm de large pour 68 de long et 47 de haut. Elle est en aluminium, de couleur grise et il reste un morceau de plexiglas sur la partie haute.

Sur le moment l'interrogation était de savoir si cette verrière appartenait à un avion français, allié ou allemand. Et puis cette pièce est retournée dans l'oubli pour encore plusieurs années.

La recherche n'a pas été très compliquée, une inscription sur la poignée d'ouverture mentionne « LARGAGE CONDUITE INT », et indique clairement que l'ensemble provient d'un avion français. En commençant par les chasseurs de l'époque il a été rapidement trouvé que cette verrière provenait d'un MORANE-SAULNIER MS 406. Un monoplace, monomoteur qui a effectué son premier vol le 8 août 1935. En 1939 il équipait une dizaine de groupes de chasse.

Le plexiglas cassé, certaines parties tordues indi-

quent que cette verrière était en place sur un avion qui a été accidenté ou qu'elle a été éjectée en vol en raison d'un problème technique ou pour une urgence sécuritaire. On peut imaginer qu'un habitant ait découvert cette pièce dans un champ en labourant ou en forêt lors des affouages. Cependant, l'ancienneté de l'événement et la disparition des témoins de l'époque rendent très difficile toutes investigations.

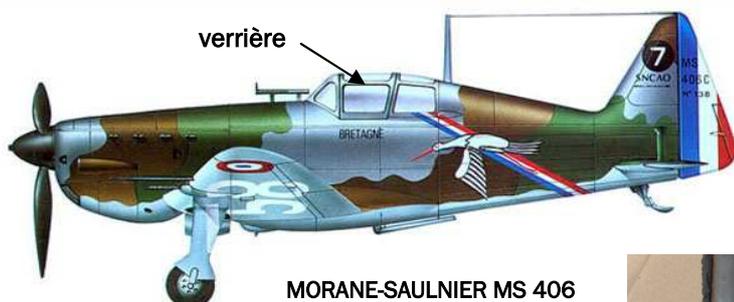
Comment cette verrière s'est-elle retrouvée dans un grenier de notre mairie ? Pourquoi n'a-t-elle pas été récupérée par l'armée de l'air ?

À la relecture de cet article, Philippe CARRIOT (conseiller municipal) effectua des recherches, notamment sur le site « francecrash39-45.net » et ses investigations ont permis de retrouver une mission qui correspond aux éléments ci-dessus.

Le 14 juin 1940, le MS 406, piloté par le sergent Jean DESRUMEAUX, en provenance de Clermont (dans l'Oise) se dirigeait vers Chissey (dans le Jura). La route suivie le faisait passer au-dessus de la forêt communale de Saint-Seine, située sur le territoire d'Attricourt. C'est à ce moment là que des problèmes mécaniques l'ont obligé à larguer la verrière, certainement en raison de la fumée qui avait envahi le cockpit. Il a alors parcouru une douzaine de kilomètres pour se poser, sur le ventre, aux environs d'Apremont-Mantoché (Haute-Saône). L'avion, laissé sur place, a été capturé par les allemands.

Il est facile de comprendre qu'à la veille de la capitulation du 22 juin, les autorités françaises avaient d'autres soucis que de s'intéresser à ce morceau d'histoire largué dans la campagne bourguignonne.

Restent les questions de savoir qui a trouvé cette verrière et où exactement ?



MORANE-SAULNIER MS 406



Commande d'ouverture de la verrière



verrière

Merci à Gérard Favre pour ces recherches.

**FCV (Football Club Vingeanne)**

Dans le dernier bulletin, en décembre 2018, il était mentionné les efforts faits par l'ensemble des joueurs et membres du Football Club Vingeanne afin de finir le championnat en haut de tableau.

Aujourd'hui, le Football Club Vingeanne tout entier est fier de ces deux équipes « seniors », puisque l'équipe B s'est positionnée première de sa poule mais a chuté après une très belle prestation en finale triangulaire.

L'équipe seniors A, grâce aux efforts faits tout au long de la saison, puisque invaincue sur toutes les rencontres, termine première de sa poule. Et par ce résultat se voit accéder en division supérieure la saison prochaine. C'est tout un club qui se réjouit de cette montée.

Cette montée nous a été refusée la saison dernière suite à la fusion de deux clubs de Côte d'Or.

Cette montée, nous la devons également aux spectateurs qui tout au long de la saison sont venus nombreux sur les terrains soutenir leurs équipes et encourager les joueurs.

Cette saison a vu le Football Club Vingeanne recenser quatre vingt cinq licenciés, dont 31 licences jeunes, ce qui nous a permis d'inscrire une équipe U6, une équipe U10 ainsi qu'une équipe U13.

Nous poursuivrons nos efforts afin de fidéliser nos jeunes au sein du club pour les années à venir.

Les entraînements des jeunes ont été réalisés par les joueurs seniors le mardi soir sur le stade de Fontaine-Française. Ils se sont pleinement investis dans l'encadrement et la formation des jeunes. Les rencontres jeunes et « seniors » de l'équipe B se sont déroulées sur le stade de St-Seine le samedi et le dimanche.

Le Football Club Vingeanne a organisé un gouter avec les parents à l'approche des fêtes de fin d'année et a offert aux jeunes joueurs un sac à dos et des friandises pour les récompenser du travail qu'ils ont fait tout au long de la saison.

Dernièrement les locaux du Football Club Vingeanne situés à Montigny-sur-Vingeanne ont été vandalisés, nous avons été obligés,

avec l'accord du District de Côte d'Or et de la municipalité de St-Seine, de déplacer toutes les rencontres seniors de fin de saison sur le stade de St-Seine. Je veux ici, renouveler mes remerciements à la municipalité pour la mise à disposition des locaux et l'entretien du terrain.

Cette année encore des affiches annoncent les rencontres en divers lieux, vous pouvez également retrouver des informations sur la page facebook du club (@fcvingeanne) qui compte plus de 336 abonnés.

Nos publications cette saison ont dénombré plus de 45 000 vues de notre page.

Comme l'an passé, vous avez été nombreux à venir encourager les jeunes le samedi et les « seniors » le dimanche. Je voudrais une nouvelle fois vous remercier pour le soutien que vous témoignez au Football Club Vingeanne.

Sachez que les dirigeants et joueurs du Football Club Vingeanne feront le maximum pour promouvoir sur notre territoire les valeurs du sport. Notre travail est un éternel recommencement, mais notre dynamisme et notre motivation de chaque jour font que nous réussirons à développer et à pérenniser le Football Club Vingeanne.

La saison prochaine, l'équipe A du Football Club Vingeanne évoluera en niveau Départemental 2, ce qui augure des très belles rencontres contre des équipes d'un bon niveau.

Bon été à tous !

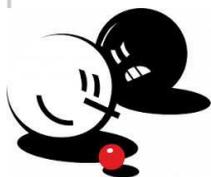
Gérard Dupuy  
Président du Football Club Vingeanne  
Tél / 06 43 98 45 36  
Mail : montigny-vingeanne.fc@lbfc-foot.fr

## FORUM DES ASSOCIATIONS

Afin de passer un bon été, anticipez la rentrée en notez sur vos agendas la date du forum des Associations : 31 Août de 14h à 18h au complexe sportif de Belleneuve. Présence de toutes les associations sportives, culturelles du territoire.

Les inscriptions pourront se prendre sur place !

## Le P'tit Bouchon Saint Seinois



Aux beaux jours, chaque week-end et jours fériés en fin d'après-midi des amateurs de pétanque ont pris pour habitude de se retrouver sur le terrain de la commune, rue de l'abreuvoir, entre amis. C'est de là que l'idée d'organiser un concours de pétanque est née.

« Nous avons pu bénéficier du matériel des Associations de Saint Seine et c'est sous couvert de l'Amicale des Pompiers de Saint Seine que nous avons pu organiser notre 1<sup>er</sup> concours de pétanque le 2 Juin 2018. Cette manifestation s'est déroulée dans une ambiance très sympathique, par une très belle journée ensoleillée avec 20 équipes inscrites. » Précise le Président Julien Nicolle

Fort de ce résultat, l'Association « Le P'tit Bouchon Saint Seinois » a été créée le 25 janvier. Le concours de pétanque 2019 s'est déroulé le 1<sup>er</sup> Juin. Le soleil était au rendez vous ainsi que 20 doublettes, comme l'an dernier.

Félicitations aux gagnants du tournoi principal, Jordan et Dylan de Marsannay et à Stéphane et Rémi vainqueurs de la consolante.

Bravo et merci surtout à tous les participants !

Les autres membres de l'Association ont des projets ! « Nous souhaiterions pouvoir aménager ce magnifique endroit et avons déjà agrandi la superficie des terrains en passant de 10 à 15 terrains. »

Soyez les bienvenus pour une petite partie de pétanque !

Pour tout renseignement :

- Président : Julien NICOLLE 06.42.57.42.48.
- Trésorier : Nicolas LAB 06 .82.19.08.87.
- Secrétaire: Michèle MARSOLAT 06 .76.29.24.78.



En plein concours



Une partie des organisateurs

## ASSOCIATIONS

### LA VIE DES ASSOCIATIONS

#### LES MANIFESTATIONS DU 2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2019

Dimanche 7 juillet	18 <sup>ème</sup> vide greniers	Les associations : 06 38 93 46 30
Dimanche 14 juillet	Jeux dans la cour de la mairie, repas le soir	Les associations : 06 38 93 46 30
Dimanche 28 juillet	Marche gourmande	Les associations : 06 38 93 46 30
Vendredi 2, samedi 3 et dimanche 4 août	Concours de ball-trap	BTC Vingeanne : 06 86 07 36 32
Dimanche 25 août	Concours de pêche	À la Recherche du Temps : 06 80 38 36 51
Samedi 31 août	Concert quatuor Grim	Musique Culture et Patrimoine : 06 81 41 09 71
Samedi 21 septembre	Concert Bleu Jazz	Musique Culture et Patrimoine : 06 81 41 09 71
Dimanche 27 octobre	Halloween	L'ANE : 06 78 72 21 48
Samedi 7 décembre	Chorale CHUchotis	Musique Culture et Patrimoine : 06 81 41 09 71
Dimanche 15 décembre	Marché de Noël	L'ANE : 06 78 72 21 48
Dimanche 22 décembre	Noël	L'ANE : 06 78 72 21 48

### INFORMATIONS AUX RIVERAINS DU VIDE-GRENIER

Le vide grenier organisé par les associations se tiendra le 7 juillet dans les rues.

Par arrêté municipal : la rue Basse, la rue de la Grande Borne, la rue de la Tour, la rue du Moulin et la rue des Buttes seront interdites à la circulation de 5h du matin à 19h.

La rue de la Tour sera interdite dès le samedi 6 matin à 9h jusqu'au lundi 8 matin 9h.

Merci de ne pas garer vos véhicules dans les rues afin que les exposants puissent s'installer.

Si vous devez utiliser ceux-ci, pensez à les sortir du périmètre dès le samedi soir.

Pour la bonne réussite de cette manifestation, merci de votre compréhension.

### MARCHE GOURMANDE

À l'issue de l'étape finale de la marche gourmande du 28 juillet, les associations du village vous convient à une soirée festive sur les hauteurs de Saint Seine (château d'eau) à partir de 18h.

Animation, buffet, buvette

Feu d'artifice à la tombée de la nuit offert par la municipalité.

## ÉTAT CIVIL

**Nombre d'habitants en juin 2019 : 418**

### Décès

- René BERGEROT le 17 mars 2019
- Françoise LÉONARD le 31 mars 2019
- Guy LAMARTINÈCHE le 5 avril 2019

### Naissances

- William BERGER le 17 décembre 2018
- Oana DELAMARCHE le 12 mai 2019

### Nouveaux habitants

- ♦ Jessy ROUSSELOT au 5c de la Voie aux Chèvres
- ♦ Henock QUENTIN au 13 Petite rue de Belle Charme

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux résidents



#### Droit de réponse

Toute personne a la possibilité de donner son opinion ou de réagir à un article de ce journal. Les courriers devront parvenir au secrétariat de mairie, avant le 1<sup>er</sup> mai, pour la publication du mois de juin et avant le 1<sup>er</sup> novembre pour la publication de décembre.

#### Le journal « SAINT SEINE INFOS »

est rédigé par les membres de la commission communication. La commission élabore la liste des grands titres ; définit le thème de l'édito ; répartit la rédaction initiale des différents articles entre ses membres.... relit ; restructure ; corrige par un travail en commun avec le conseil, l'ensemble du contenu du journal. Ce travail s'étale sur cinq mois.

Les membres de la commission :

Christian CHARLOT  
François SOUVERAIN  
Noëlle FAIVRE  
Philippe CARRIOT

Mise en page : Gérard FAIVRE

## COMMERCES AMBULANTS, COMMERCES ET ARTISANS

PETIT MARCHÉ FRAIS  
Fromages-charcuterie  
Établissements MAURON  
70100 GRAY-LA-VILLE

Tél : 03 84 65 04 24

Le jeudi après-midi

FROMAGES CHARCUTERIE  
70700 CHARCENNE

Tél : 03 84 65 68 68

Le mardi après midi

POISSONNERIE FRUITS ET  
LÉGUMES

Mr. BARON 21310 MIREBEAU

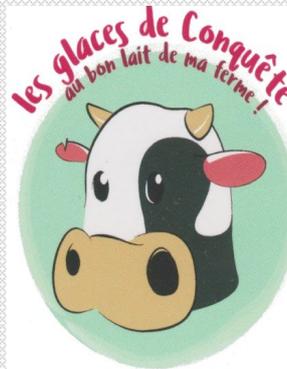
Tél : 06 83 01 10 22

Le mardi matin

SURGELÉS TOUPARGEL : 21000 CHEVIGNY-SAINT-  
SAUVEUR, 03 80 46 17 22

MAXIMO : 21000 DIJON, 03 80 28 00 70

THIRIET : 52000 CHAUMONT, 03 25 35 00 25



vanille  
miel  
caramel  
cannelle  
café  
...  
Pech Tiffany  
06 29 58 43 13  
21610, St Seine sur Vingeanne  
... et retrouvez nous aussi sur facebook !

Artisan  
Plombier -Chauffagiste

LEROUX

06 77 38 67 51

laurent.leroux21@orange.fr



Pompes Funèbres  
Dijonnaises et Marbrerie

Sébastien JOUAN  
Isabelle LE MEN

211 bis rue d'Auxonne  
21000 DIJON

Tel : 03.80.66.24.02  
FAX : 03.80.66.10.22

E-mail : pompes.dijonnaises21@gmail.com

LORRAINE VENAISON SARL

CENTRE DE TRAITEMENT ET DECOUPE  
GIBIERS CHASSE FRANCE

PERENIGUEZ JUAN JOSE

2 RUE DE ROSIERES  
F- 21610 SAINT SEINE SUR VINGEANNE

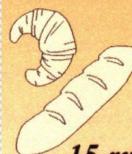
Tél : 0661886735

Fax : +33(0)380759322

lorraine.venaison@orange.fr



Boulangerie Pâtisserie



Véronique et Jérôme  
MONIOTTE

15 rue basse

21610 Saint Seine sur Vingeanne

tél : 03 80 85 58 02

SERRURERIE  
CHEVALIER

Le Moulin  
21610 Saint-Seine-sur-Vingeanne  
Téléphone : 06 80 38 36 51

- Montages industriels
- Pose de V M C
- Tous travaux de serrurerie  
et de métallurgie
- Portails électrifiés ou non

ENTREPRISE JACKY

MARCEL plaquiste peintre facade  
entreprise a votre service depuis 1982



qualifiée qualibat RGE

21610 ST - SEINE sur VINGEANNE

03.80.95.42.77 port 06.80.95.48.81

jackymarcel0791@orange.fr